



NOTE DE SYNTHÈSE

En mars 2016, notre Gouvernement a acté le "Plan d'actions rivières et cours d'eau" lors du Conseil des Ministres du 16 mars 2016, ce programme présenté par les Ministres en charge de l'équipement et de l'environnement s'appuyait sur dix principales actions (cf. Communication en Conseil des Ministres n° 28/MET/MCE).

La présente note de synthèse précise l'état d'avancement des actions que la Direction de l'environnement (Diren) a mises en œuvre pour la réussite de ce Plan d'actions rivières.

I. ACTION N° 1

"Mise en commun des plans rivières élaborés par la Diren et la DEQ portant sur la protection des personnes, des biens, de l'environnement, des rivières et cours d'eau de l'île de Tahiti."

a. Le diagnostic environnemental de 79 rivières :

Dans le cadre de la mission de protection des rivières, la Diren a réalisé un diagnostic environnemental sur 79 rivières sur Tahiti et Moorea entre 2016 et fin 2018 dont les principaux résultats montrent :

- **une très forte concentration de déchets pour près de 95% des rivières**, notamment dans leurs lits et sur les berges, dévoilant des décharges de plusieurs tonnes au droit de lotissements sociaux alors même que les services communaux de collecte des déchets desservent ces zones ;
- **une configuration physique des lits mineurs de 93% des cours d'eau très dégradés** par les pratiques d'aménagement avec la "**canalisation**" systématique des rivières (enrochement, bétonnage, caniveau, etc.). Ces pratiques réduisent leurs espaces de mobilité, indispensables à la réduction de l'énergie des cours d'eau ; cela a pour effet d'augmenter les débits de crues et donc le risque d'inondation ;
- **des défaillances des systèmes d'assainissement des eaux usées sur 84% des rivières**. Les eaux usées non traitées d'habitations individuelles et de résidences groupées de l'OPH sont rejetées directement dans les rivières, jusqu'à parfois en faire la principale source "d'eau". La qualité de l'eau de la rivière est dégradée par une contamination bactérienne d'origine fécale nuisant fortement à la salubrité publique et au cadre de vie de tout être vivant.

b. Les campagnes de nettoyage des lits et berges des rivières :

En 2017, des rivières de l'agglomération urbaine ont été nettoyées et un peu moins de 300 tonnes de déchets (de tous types confondus) ont été extraites pour un montant global de 17 millions XPF TTC. En fin 2018 et début 2019, cette campagne a été reconduite sur les mêmes cours d'eau et les quantités extraites sont du même ordre et pour un montant quasi équivalent.

Toutefois, il est noté que certaines rivières habituellement sujettes aux inondations ont été nettoyées de leurs déchets et n'ont subi aucun débordement lors de la saison des pluies de 2018, les embâcles ayant été débarrassés. Il convient donc d'envisager un programme d'entretien des rivières inondées et d'y régler en priorité la problématique de la gestion des déchets car une rivière n'est ni une décharge, ni un caniveau.

II. ACTION N° 2

"Lancement d'un schéma directeur de gestion des rivières et des cours d'eau ; ce schéma directeur s'inscrira dans la Politique de l'eau dont l'élaboration est actuellement en cours sous conduite de la Diren."

a. Objectif d'un schéma directeur de rivière :

Pour rappel, l'objectif d'un schéma directeur de rivière est de définir un cadre de gestion adapté à chaque cours d'eau en prenant en compte les enjeux environnementaux, culturels, économiques et sociaux au sein de son bassin versant. Le programme d'action correspondant est établi de manière conjointe avec tous les acteurs de l'eau de la vallée afin d'aboutir à un consensus.

b. État d'avancement des actions pilotées par la Diren :

Le lancement du **schéma directeur de la rivière Fautaua** est prévu à la fin du premier trimestre pour une durée d'exécution de 18 mois. Les cahiers des charges pour les consultations des entreprises sont en cours de finalisation, les appels d'offre sont programmés en avril 2019 pour **Papenoo** et en juin 2019 pour **Punaruu**.

III. ACTION N° 4

"Mise en place de cahiers des charges pour toutes les entreprises réalisant des curages en rivières et extractions, détaillant les modalités d'exécution des travaux. Ils seront établis conjointement par la Diren et la DEQ."

a. Projet de cahier des charges :

En 2016, un projet de cahier des charges a été proposé par le Groupement d'études et de gestion du domaine public (GEGDP), des modalités d'exécution des travaux en rivières ont donc été détaillées. Ce projet de cahier des charges a été soumis à l'avis de la Diren et des compléments ont été requis pour que toutes les modalités puissent répondre aux impératifs environnementaux.

Toutefois, les modalités visant à réduire l'impact environnemental des curages et extractions proposées par la Diren n'ont pas encore été intégrées à ce cahier des charges, plusieurs points font encore l'objet d'échanges entre les services de l'équipement et de l'environnement.

Ainsi, le projet de cahier des charges doit être optimisé et assimilé par tous les acteurs pour que les travaux en rivière soient suivis, contrôlés et gérés efficacement.

b. Application du cahier des charges du curage et extractions en rivières :

En effet, de mauvaises pratiques d'exécutions de travaux en rivières continuent à être appliquées aujourd'hui. Aussi, il conviendra au préalable de mener une réflexion autour de la définition du besoin réel de curage à l'échelle du cours d'eau afin de concilier la protection des personnes et des biens avec les enjeux environnementaux.

Par la suite, ces modalités devront être imposées aux arrêtés d'autorisation d'extraction de matériaux dans le cadre du curage du domaine public fluvial.

IV. ACTION N° 10

"Mise en place d'un Observatoire des rivières et des cours d'eau. Il s'agit d'un réseau de suivi des ressources en eaux superficielles, de la source à la mer, qui pourrait être alimenté et accessible via une plateforme internet."

a. Le portail numérique de l'eau :

La version expérimentale du portail de l'eau sera testée au second trimestre 2019. Ce portail pourra être alimenté et accessible via une plate-forme internet, il fera partie d'un réseau d'observations et de suivi des masses d'eau douce sur la Polynésie française.

b. Le réseau de suivi des ressources en eau :

La mise en place d'un réseau de suivi des ressources en eau a débuté en octobre 2017 avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et le concours du Groupement d'études et de gestion du domaine public (GEGDP) pour la thématique des eaux souterraines, elle se terminera en mars 2020. De même, des études de faisabilité pour l'installation de sondes physico-chimiques pour le suivi de la qualité de l'eau de rivière seront programmées et une première étude sera réalisée au mois d'avril sur Fautaua pour alimenter son futur schéma directeur.

Telles sont les informations à vous transmettre dans le cadre du Plan d'actions rivières pour le mois de mars 2019.